



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de transmission de l'acte: 31/07/2026

Date de reception de l'AR: 31/07/2026

004-210402400-AU_2026_006-AU

A G E D I

Nombre de
membres en
exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Séance du vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin l'assemblée régulièrement convoqué le 01 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Laurent ROUX

Sont présents : Laurent ROUX, Anthony DA SILVA RAMOS, Florian UGHI, Jean TATU, Sylvie COLONNA D'ISTRIA, Rudy WUNDERLIN, Charlotte SZILAGYI. Agnès BERGERON

Représentés : Sophie VIAL représentée par Anthony DA SILVA RAMOS, Viviane ISNARD représentée par Sylvie COLONNA D'ISTRIA, Nicolas NEY représenté par Angès BERGERON

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Charlotte SZILAGYI

Ouverture de la séance : 18h06

Le Quorum est atteint

Monsieur le Maire : Avant de commencer l'ordre du jour, je pense que vous êtes tous au courant, mais on a perdu la doyenne du village, à plus de 98 ans. Elle a presque vécu un siècle dont plus des trois quarts dans la commune, c'était un peu notre mémoire, notre histoire qui est partie, avec beaucoup de choses qu'elle avait encore à nous dire, qu'elle a essayé de nous dire.

Je vous demanderai si vous voulez bien que je vous fasse une petite minute de silence en sa mémoire. Merci.

Nicolas Ney a donné sa procuration à Agnès BERGERON, Sophie VIAL a donné sa procuration à Anthony, et Viviane a donné sa procuration à Sylvie.

Il va falloir désigner une secrétaire de séance, qui c'est qui ? Charlotte, merci.

Il est 18h06, la réunion peut commencer.

Donc avant de passer, comme à l'habitude, à l'approbation du PV de la dernière réunion, on va faire les désignations des délégués et suppléants pour l'élection sénatoriale de 2026.

L'élection qui aura lieu, je crois, en septembre. Voilà, les sénateurs sont élus pour six ans.

On va voter à bulletin secret, il faut un titulaire et trois suppléants.



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de transmission de l'acte: 31/07/2026

Date de reception de l'AR: 31/07/2026

004-210402400-AU_2026_006-AU

A G E D I

Election du bureau de vote.

Délégué titulaire :

Laurent ROUX se présente.

Élu à l'unanimité et déclare accepter le mandat

Délégués suppléants :

Sylvie COLONNA D'ISTRIA, Charlotte SZILAGYI et Florian UGHI se présente

Sylvie COLONNA D'ISTRIA : 11 voix, élue 1^{ère} suppléante

Charlotte SZILAGYI : 11 voix, élue 2^{ème} suppléante

Florian UGHI, 10 voix, élu 3^{ème} suppléant.

Ils déclarent accepter le mandat

Monsieur le Maire : Dans l'ordre du jour, c'est l'approbation du PV de la dernière réunion.

Vous l'avez tous reçu ? Est-ce qu'il y a des commentaires ou pas ?

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Oui. Moi, j'aimerais qu'on modifie, au niveau des absents et excusés, parce qu'on a fait un SMS à Sophie VIAL, au début de la séance, parce qu'on n'a pas pu arriver, c'était vraiment... Là, on a expliqué pourquoi, on a envoyé un mail aussi, et je ne comprends pas, et j'aimerais que l'on passe d'absent à excusé.

Anthony DA SILVA RAMOS, 1^{er} adjoint : Le mail, il était à quelle heure ?

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Je parle du SMS.

Anthony DA SILVA RAMOS, 1^{er} adjoint : Le SMS, il était à quelle heure ?

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Je pense que c'est 18h05, un truc comme ça.

Anthony DA SILVA RAMOS, 1^{er} adjoint : On a attaqué à 18h et à 15 et quand on a commencé, on n'avait rien reçu. Il n'y a pas de réseau ici. Elle ne nous l'a pas dit.

Florian UGHI, 3^{ème} adjoint : Il fallait l'envoyer à la mairie

Agnès BERGERON, conseillère municipale : On l'a fait

Florian UGHI, 3^{ème} adjoint : à 20h mais le conseil est fini.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Donc du coup, vous n'en tenez pas compte.

Monsieur le Maire : On va rester sur absent. Ça peut arriver d'être en retard, même si on est en retard, ce n'est pas grave.

Je vois et la Communauté de Communes c'est pareil, si on n'envoie pas le mot d'excuse avant l'heure dite



de la réunion, on est considéré comme absent.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Ce n'est pas volontaire

Monsieur le Maire : Jusqu'à 18 heures, on aurait probablement pu recevoir les coups de fil, parce qu'on était plus ou moins dehors. Mais c'est vrai qu'ici le portable, dans cette salle, passe très très mal.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Mais si le portable ne passe pas, on ne peut pas vous joindre.

Monsieur le Maire : Mais jusqu'à 18 heures, on était joignable.

Anthony DA SILVA RAMOS, 1^{er} adjoint : Sophie ne regarde pas forcément les messages en journée. Elle répond un moment après.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Je ne sais pas, c'est Nicolas qui fait le message.

Florian UGHI, 3^{ème} adjoint : D'envoyer un mail à la mairie c'est mieux.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Pourquoi est-ce que le CFU vous êtes marqué présent pour vote alors que vous êtes sensé sortir de la salle ?

Monsieur le Maire : J'étais présent à la réunion mais je n'étais pas présent au vote.

Sylvie COLONNA D'ISTRIA, conseillère municipale : C'est une erreur de ma part sur le procès-verbal

Secrétaire générale de Mairie : Oui il y a une erreur sur le PV mais la délibération ne comporte pas d'erreur. Je modifie le PV en ce sens.

Monsieur le Maire : Bonne réflexion

Sylvie COLONNA D'ISTRIA, conseillère municipale : J'ai peut-être commis la même erreur pour le terrain de la sœur à Jean.

Monsieur le Maire : *Monsieur le Maire* : C'est marqué qu'il est sorti de la salle

Sylvie COLONNA D'ISTRIA, conseillère municipale : Il faudra le corriger aussi

Anthony DA SILVA RAMOS, 1^{er} adjoint : Il y a d'autres questions.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : On n'a pas eu les documents demandés.

Anthony DA SILVA RAMOS, 1^{er} adjoint : C'est quoi les documents ?

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Les pièces annexes qui devaient être au fourni avec la convocation.

Parce que les relevés comptables, c'est bien, mais c'est complètement abstrait quand on n'en est pas au



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de transmission de l'acte: 31/07/2026

Date de reception de l'AR: 31/07/2026

004-210402400-AU_2026_006-AU

A G E D I

courant de ce qui se passe dans la mairie, on ne sait pas les subventions que vous avez eues, à quoi ça a servi, dans les projets, on ne sait pas quels sont les projets qui sont pour, à quoi ça va servir, s'il y a des subventions à qui elle est donnée la mairie, ou pourquoi, on ne sait pas.
Ils nous ont tous les éléments.

Anthony DA SILVA RAMOS, 1^{er} adjoint : Mais le procès-verbal, on le reçoit toujours 5 jours avant le conseil

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Et en plus pour la délibération, en plus pour les comptes de l'année précédente, pour l'approbation des comptes, et ensuite pour le budget, normalement c'est toujours avant.

Rudy WUNDERLIN, conseiller municipal : Vous demandez des explications sur les comptes alors que votre collègue refuse de donner les comptes du comité des fêtes ; Nous tout est clair dans les chiffres.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Oui tout est clair dans les chiffres mais un relevé comptable ne donne pas les destinations, ne vous dit pas de quoi ça parle, ne vous donne pas tout ça. Vous avez des chiffres ? Oui, effectivement, on sait qu'on a dépensé mais à quoi ? Pourquoi ? Dans quelles choses ? Moi, je viens d'arriver, peut-être que vous ça vous parle mais moi, je viens d'arriver, je n'ai pas les infos. Comment je peux me prononcer ?

Florian UGHI, 3^{ème} adjoint : Pourquoi vous n'étiez pas présent tous les 2 au conseil ?

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Parce qu'il a eu un problème de voiture, on était sur la route pour monter. Moi, je suis descendue avec ma voiture pour l'accompagner là-bas. Il est revenu avec sa voiture le jour du conseil.

Anthony DA SILVA RAMOS, 1^{er} adjoint : Ça, c'est l'ordre du personnel. Ce n'est pas notre problème. C'est un autre débat.

En revanche, on a répondu au mail. On vous a proposé de vous rencontrer pour faire point avec vous sur vos questionnements.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Oui, mais le problème, c'est qu'on n'arrive pas à caler nos horaires lui et moi. J'avoue que j'ai un emploi du temps un peu compliqué parce que je ne travaille pas sur place.

Anthony DA SILVA RAMOS, 1^{er} adjoint : Pourquoi en même temps ? Tu viens toute seule, il n'y a pas de souci.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Non, mais il n'y a pas de souci.

Anthony DA SILVA RAMOS, 1^{er} adjoint : On explique. Tu viens, tu es élue. La mairie est ouverte à tout le monde. Tu passes au bureau. Tu demandes à Christine.

Elle te répond.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Je n'ai pas de souci avec ça. La problématique, c'est que j'ai des horaires qui sont quand même complexes.



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de transmission de l'acte: 31/07/2026
Date de reception de l'AR: 31/07/2026
004-210402400-AU_2026_006-AU
A G E D I

Je pars très très tôt le matin, je rentre très très tard le soir. Je suis toute seule à tout gérer. Donc, c'est un peu compliqué.

Moi, je pensais que je prendrais un rendez-vous avec Nicolas tant qu'à faire puisqu'on était sur les mêmes griefs et qu'on a écrit en commun, c'était plus logique.

Anthony DA SILVA RAMOS, 1^{er} adjoint : Tu viens, tu es élue. La mairie, elle est ouverte. Tu demandes à Christine. Elle te répond.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Les heures où j'arrive, la mairie n'est pas ouverte. Oui, je sais, c'est compliqué. Il faut que je passe exprès pour qu'on puisse prendre un rendez-vous et que vous m'ouvriez pour que je puisse accéder. Sinon, je pars le matin tellement tôt et je rentre le soir. Là, c'est exceptionnel parce que je suis en délégation sur mon autre poste.

Monsieur le Maire : Bon, juste pour dire, les douze jours de délai qu'il doit y avoir entre la convocation et le budget, on avait la date limite du 30 avril et on a reçu le compte validé de la trésorerie très peu de temps après, ce qui nous a mené à restreindre un petit peu le délai de la réunion.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : J'entends. Mais normalement, il y a des annexes. Il n'y a pas que les comptes comptables. Il y a des annexes qui expliquent justement les comptes comptables, ce qui a été fait, pourquoi. On ne les a pas eus, ces annexes-là. A moins que vous les ayez eus.

Monsieur le Maire : Lesquelles ? Je ne sais pas de quoi il s'agit.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Je suis obligée de vous en parler. Je suis désolée. Je vous dis que c'est important. On n'a pas eu les annexes à temps de pouvoir savoir où ça venait, pour pouvoir préparer les comptes et savoir exactement ce qu'il en est.

Monsieur le Maire : Les subventions sont toujours votées en conseil municipal. Elles ont toujours un objectif très précis. C'est sur un dossier qui est déjà préparé. Donc, on libère pour demander une subvention. Et après, on l'a ou pas au pourcentage le plus ou le moins élevé.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : J'entends bien. Oui, je sais comment on procède sur les subventions. C'est, quelles étaient les subventions en cours ? Qu'est-ce qui a été fait comme matériel et renouvellement, les changements ? Qu'est-ce qu'on a fait ?

Je ne suis pas à la mairie. Je viens d'arriver. Donc, je suis obligée de vous demander des informations pour savoir exactement ce qu'il en est.

Après, c'est vrai que mes horaires, ça ne colle pas. Bon, on va s'arranger différemment.

C'est pareil sur les convocations. Alors, j'ai l'impression que vous savez tout de quoi vous parlez.

Moi, je ne sais pas de quoi il s'agit. Pareil pour l'association Villars Animations, moi je l'ai appris par les réseaux sociaux.

Il y a eu une convocation ? Il y a eu des gens qui sont venus à une réunion. Je n'ai pas été convoqué.

Monsieur le Maire : Il n'y a eu aucune convocation.

Charlotte SZILAGYI, conseillère municipale : La réunion est publique. C'est comme ça, quoi.



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de transmission de l'acte: 31/07/2026
Date de réception de l'AR: 31/07/2026
004-210402400-AU_2026_006-AU
A G E D I

Monsieur le Maire : Il n'y a pas pu y avoir une convocation pour la création de Villars Animations puisque ça n'existait pas jusqu'au jour où il a été organisé cette réunion, qui a été publiée avec des affiches et sur les réseaux sociaux.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Oui, on n'a pas été convoqué.

Charlotte SZILAGYI, conseillère municipale : Personne n'a été convoqué personnellement

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Comme on est partenaire, apparemment, privilégié avec cette association, vous étiez au courant qu'il y avait cette création

Anthony DA SILVA RAMOS, 1^{er} adjoint : C'est-à-dire, va jusqu'au bout au moins on sait de quoi on parle

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Apparemment il y a beaucoup de chose qui circule mais moi je ne suis pas au courant J'avoue que je ne suis pas dans la vie du village tous les jours

Sylvie COLONNA D'ISTRIA, conseillère municipale : Si vous le voulez bien je vais dire 2 mots. Villars Animations, ça a été créé pourquoi ? Le comité des fêtes a fait très bien son boulot jusqu'à présent. Le comité des fêtes doit statutairement remettre ses comptes à la mairie car la mairie donne une subvention et dans les statuts et dans la loi, n'importe quelle association qui perçoit des subventions soit donner l'organisme donneur l'utilisation de ces subventions.

Il se trouve que le comité des fêtes de Villars Colmars n'a jamais donné les comptes à la mairie

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Je n'étais pas au courant

Sylvie COLONNA D'ISTRIA, conseillère municipale : Ça a été demandé à plusieurs reprises par mail et par courrier recommandé. Les courriers recommandés n'ont jamais été récupérés. Cela devient problématique. Il n'y avait aucune animation prévue pour l'été, il n'y a pas eu de demande de subvention pour 2026.

Il y avait un peu urgence à organiser des animations pour le village pour l'été.

Anthony DA SILVA RAMOS, 1^{er} adjoint : Je rajoute que cela a été dit à une réunion de préparation des festivités à l'office de tourisme de Colmars. Nous ne l'avons pas inventé.

Sylvie COLONNA D'ISTRIA, conseillère municipale : Le président du Comité des fêtes de Villars-Colmars, puisqu'il n'est statutairement pas démissionnaire contrairement à ce qu'il a dit, et après renseignement pris auprès de la sous-préfecture, Nicolas NEY est toujours président,

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Ce n'est pas ce qu'il m'a dit. Normalement il a démissionné et a pris en remplaçant qui est Anthony du Vival. Anthony a démissionné par la suite. Moi je n'ai pas les infos. Le comité des fêtes ce n'est pas mon sujet.

Sylvie COLONNA D'ISTRIA, conseillère municipale : C'est important que tu aies toutes les informations. Ce sont également les informations que j'avais eu dans la petite villaroise, il n'a jamais démissionné. Bref, c'est pour cela que cette association a été créée.

Je pense que tu n'étais pas au courant mais c'est très dommage que les recommandés n'ont pas été récupérés et que nous n'ayons pas les informations qui font blocage.



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de transmission de l'acte: 31/07/2026
Date de reception de l'AR: 31/07/2026
004-210402400-AU_2026_006-AU
A G E D I

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Je suis d'accord. Comme je vous dit, le comité des fêtes ce n'est pas mon parti. J'ai eu les infos qu'il m'a donné et ça n'engage que lui. C'est dommage qu'il ne soit pas là aujourd'hui pour pouvoir répondre à tout ça et donner les éléments qui sont importants par rapport à tout ça.

Monsieur le Maire : Pour tous les dossiers en cours, on est là. Je sais que tu travailles sur Digne.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : C'est compliqué parce que si je vous dis qu'on va se faire une réunion à 19h quand j'arrive, c'est compliqué de vous demander ça.

Anthony DA SILVA RAMOS, 1^{er} adjoint : Franchement non. Moi je viens, il n'y a pas de problème.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Est-ce qu'il y a des groupes de travaux qui existent ? Je suis venue ici pour apporter mon aide, si je peux aider pour des projets. Je ne dis pas de faire une réunion de travail tous les 2 jours.

Sylvie COLONNA D'ISTRIA, conseillère municipale : Si quelqu'un a une idée, il la propose en mairie, on en parle

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Je ne connais pas tous les us et coutumes.

Monsieur le Maire : Les commissions ont été votées. Sur les sujets du quotidien, chacun s'en empare selon ses compétences et son temps. Les commissions communales comme cela se faisait avant, ça ne fonctionnent pas. J'en suis à mon 7^{ème} mandat, on peut se passionner pour un dossier et on s'en occupe. On ne va pas s'occuper tous de la même chose en même temps. Y'a beaucoup de sujet intéressant à traiter, l'idéal c'est de passer en mairie, j'entends que cela puisse être compliqué, et de venir voir les dossiers.

De toute façon les tous projets sont discutés en conseil.

On continu l'ordre du jour.

On vote le procès-verbal de la réunion du 27 avril 2026

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Viviane ISNARD*	P
Anthony DA SILVA RAMOS	P	Rudy WUNDERLIN	P
Sophie VIAL*	P	Charlotte SZILAGYI	P
Florian UGHI	P	Agnès BERGERON	A
Jean TATU	P	Nicolas NEY*	A
Sylvie COLONNA D'ISTRIA	P		

Merci



Attribution de subvention à l'association VILLARS ANIMATION

Monsieur le Maire : On vient d'en parler. On a plus de nouvelle du comité des fêtes. Malgré nos relances, nous n'avons pas de visuel sur l'utilisation de la subvention sur l'exercice 2025. On a été amené à organiser une réunion, pour une association enregistrée sous le nom de Villars Animations. Le président est Nicolas MOULIN, la trésorière est Stéphanie BLANC et la secrétaire est Julie SUIRE.

Cette association part de 0 au niveau du fonds de roulement. Je pensais vous proposer de voter une subvention de 3000 euros.

Y a-il des questions ?

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Elle a été enregistrée, vous avez tout reçu ?

Monsieur le Maire : Oui. Depuis le 27 mai. C'est Charlotte qui suit ce dossier pour la mairie.

On met au vote

Qui s'abstient ?

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Je viens d'avoir d'autres éléments pour le comité des fêtes et je préfère m'abstenir.

Qui est contre ?

Attribution de subvention à l'association VILLARS ANIMATION (N° DE_2026_047)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de l'association VILLARS ANIMATION pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement afin d'organiser les festivités du village.

Monsieur le Maire rappelle que la création de cette association date du 11 mai dernier et que les services de la sous-préfecture de Barcelonnette ont délivré le récépissé de déclaration de création le 27 mai 2026.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 3000 euros à l'association afin de leur permettre de créer un fond de trésorerie et acheter le matériel nécessaire au bon déroulement des manifestations prévue sur l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire

ATTRIBUE à l'association VILLARS ANIMATION une subvention de fonctionnement de 3000 euros pour l'année 2026

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de transmission de l'acte: 31/07/2026
Date de reception de l'AR: 31/07/2026
004-210402400-AU_2026_006-AU
A G E D I

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Viviane ISNARD*	P
Anthony DA SILVA RAMOS	P	Rudy WUNDERLIN	P
Sophie VIAL*	P	Charlotte SZILAGYI	P
Florian UGHI	P	Agnès BERGERON	A
Jean TATU	P	Nicolas NEY*	A
Sylvie COLONNA D'ISTRIA	P		

Merci

Délibération de la décision modificative n°1 - VILLARS COLMARS 2026

Monsieur le Maire : C'est justement pour pouvoir donner la subvention à Villars Animations. Cela s'appelle une décision modificative, c'est-à-dire que l'on prend dans un article pour le mettre dans un autre.

On l'a pris dans le budget fêtes et cérémonie pour le mettre sur l'article subvention.

On va mettre au vote cette délibération.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Délibération de la décision modificative n°1 - VILLARS COLMARS 2026 (N° DE_2026_048)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 6232	Fêtes et cérémonies	0	-3 000
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0	3 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0



TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

APPROUVE la décision modificative présentée

DEMANDE à monsieur le Maire de procéder au réajustement budgétaire

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Viviane ISNARD*	P
Anthony DA SILVA RAMOS	P	Rudy WUNDERLIN	P
Sophie VIAL*	P	Charlotte SZILAGYI	P
Florian UGHI	P	Agnès BERGERON	P
Jean TATU	P	Nicolas NEY*	P
Sylvie COLONNA D'ISTRIA	P		

Merci

Demande de subvention au département -FODAC 2026- Réfection et aménagement de la Chapelle des Pénitents

Monsieur le Maire : Le FODAC est une subvention que l'on peut demander une fois par an. Elle est plafonnée à 11 841 euros. Subvention qui va s'ajouter aux 10 000 euros de fonds de concours de la comcom. En général, on l'obtient chaque année mais on ne peut pas présager de la décision du département.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Ces informations ont ne les a pas dans les convocations.

Secrétaire Générale de Maire : Les petites communes n'ont pas l'obligation de joindre les délibérations aux convocations.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Y'a la possibilité de les rajouter pour la prochaine fois car moi j'ai aucune info.

Secrétaire Générale de Maire : Les délibérations ne sont pas prêtes au moment de l'envoi de la convocation puisque ce n'est pas obligatoire. Elles sont en généralement faite la veille du conseil, voir le jour même. Elles ne pourront jamais être envoyées avec la convocation.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Est-ce qu'il est possible de les avoir au moins avant le conseil ?



Secrétaire Générale de Maire : Oui la veille ou le jour de conseil.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Je comprends. Et y a-t-il eu une modification dans le projet ? Dans le discours du 8 mai, il a été dit qu'il n'y avait plus de terrain de boules à l'intérieur, que cela allait devenir une salle.

Monsieur le Maire : Non il y aura toujours la possibilité de jouer aux boules à l'intérieur. C'est ce qui a motivé la rénovation de ce bâtiment. C'est vrai qu'elle a un certain caché, donc cela sera une salle plus polyvalente. A l'origine la demande vient de l'amicale bouliste, couvrir le terrain de boules actuel c'est totalement impossible à la vue du classement du terrain. Ça sera un local utilisé par l'amicale bouliste mais aussi par les acteurs locaux.

Nous avons voté l'ensemble du budget sur 2026 mais cela risque de déborder sur 2027.

Nous allons essayer de trouver des entreprises qui ont des compétences pour ce genre de réalisation.

Agnès BERGERON, conseillère municipale : Donc le projet initial auquel nous avons eu accès n'a pas changé, rien n'a évolué ?

Monsieur le Maire : Par rapport au plan, non. Il y a d'autres questions ?

Nous mettons cette demande de subvention au vote

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Demande de subvention au département -FODAC 2026- Réfection et aménagement de la Chapelle des Pénitents (N° DE_2026_049)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a pour projet de mettre en valeur la Chapelle des Pénitents en l'aménageant en espace culturel et de loisirs pouvant accueillir des expositions, un espace bouliste couvert et un four à pain.

Ce nouvel équipement offrira un lieu de rencontre multigénérationnel aux habitants du village au cœur du vieux village. La volonté de la commune est de recréer un espace de partage et proposer aux associations locales un lieu convivial.

Le coût estimé de ce projet est de 95 194,00 € HT.

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que la commune a sollicité le fonds de concours de la Communauté des Communes Alpes Provence Verdon pour l'aider à financer son projet. Un montant de 10 000 euros lui a été accordé par délibération n°2025-02-04 du 08 avril 2025.

Afin de compléter ce financement, monsieur le Maire propose au conseil Municipal de demander au département des Alpes de Haute Provence une participation financière, dans le cadre du FODAC, sur un taux d'intervention de 40% plafonné à 11 841 € selon le plan de financement ci-dessous.



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de transmission de l'acte: 31/07/2026

Date de reception de l'AR: 31/07/2026

004-210402400-AU_2026_006-AU

A G E D I

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
Travaux de réfection et d'aménagement	76 330,00	Subvention FODAC (40% plafonné à 11 841,00 €)	11 841,00
Four à pain (équipement et pose)	18 864,00	Fonds de Concours CCAPV	10 000,00
		Autofinancement :	73 353,00
TOTAL H.T	95 194,00	TOTAL H.T	95 194,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE de valider le plan de financement tel que présenté

SOLLICITE auprès du Département une participation financière de 11 841,00 € dans le cadre du FODAC 2026

DIT que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget de la commune

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Viviane ISNARD*	P
Anthony DA SILVA RAMOS	P	Rudy WUNDERLIN	P
Sophie VIAL*	P	Charlotte SZILAGYI	P
Florian UGHI	P	Agnès BERGERON	P
Jean TATU	P	Nicolas NEY*	P
Sylvie COLONNA D'ISTRIA	P		

Merci

Demande de subvention au département - Extension du réseau de défense extérieure contre l'incendie de la commune

Monsieur le Maire : Il y a une enveloppe au département qui est faite uniquement pour cela. La subvention maximum est de 30 % du montant des travaux. Le devis est de 30 221 euros HT. Nous espérons avoir les 30 %. Si nous n'avons pas le maximum des subventions, nous ferons le chantier sur 2 ans.

Il y aura une borne placée au camping pour couvrir la zone, une à Sainte Rita, une au virage de la route du Puy et une borne à déplacer à l'allée des Carlines.

Il y a des questions ?

Nous avons eu 2 devis, 1 par l'entreprise Seignus TP et 1 par l'entreprise Blanc TP

Nous le mettons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de transmission de l'acte: 31/07/2026
Date de reception de l'AR: 31/07/2026
004-210402400-AU_2026_006-AU
A G E D I

Demande de subvention au département - Extension du réseau de défense extérieure contre l'incendie de la commune (N° DE_2026_050)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune doit poursuivre l'amélioration de la couverture de son réseau de défense extérieur contre l'incendie afin de garantir la protection des personnes et des biens sur l'ensemble de son territoire.

À cet effet, il est envisagé de réaliser des travaux consistant notamment à couvrir les 4 secteurs de la commune actuellement insuffisamment protégés.

Il s'agit du camping de Haut Verdon, du Quartier de Sainte Rita, du Quartier du virage de la route du Puy et du déplacement de la borne à incendie de l'Allée des Carlines.

Ces travaux seront accompagnés de travaux de remise en état de quelques points : pose d'arceau, changement de bouchons....

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 30 221,00 € HT.

Considérant l'intérêt de cette opération pour la mise en sécurité publique et la conformité du dispositif communal contre l'incendie

Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier d'une aide financière du département au titre des aides relevant des politiques de l'eau, du pluvial et de la défense extérieure contre l'incendie pour un taux d'intervention maximum de 30%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le projet de travaux de couverture du réseau de défense extérieure contre l'incendie pour un montant prévisionnel total de 30 221,00 € HT.

SOLLICITE auprès du département des Alpes de Haute Provence une subvention de 9 066,00 € selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
Travaux d'extension du réseau incendie	30 221,00	Participation du département - taux 30%	9 066,00
		Autofinancement	21 155,00
TOTAL	30 221,00	TOTAL	30 221,00

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir et à mener à bien cette opération

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Viviane ISNARD*	P
Anthony DA SILVA RAMOS	P	Rudy WUNDERLIN	P
Sophie VIAL*	P	Charlotte SZILAGYI	P



Florian UGHI	P	Agnès BERGERON	P
Jean TATU	P	Nicolas NEY*	P
Sylvie COLONNA D'ISTRIA	P		

Merci

Convention de mission de remplacement temporaire

Laurent ROUX, Maire : C'est la création d'un poste de secrétaire volante sur 4 communes et le SEAV. Sur les 4 communes cette convention existe depuis déjà quelques années, cela permet de faire les remplacements aux horaires d'ouverture des guichets mais il s'avère que cela devient de plus en plus juste avec les compétences demandées au secrétariat. Nous avons aussi inclus dans cette convention le secrétariat du SEAV amis aussi les remplacements dans les agences postales communales. Nous n'avons personnes de qualifiés pour pallier les urgences de remplacements sur ces agences postales.

A terme c'est aussi pour remplacer la secrétaire de mairie de Thorame-Haute à son départ à la retraite.

Secrétaire Générale de Mairie : C'est pour cela que c'est la mairie de Thorame-Haute qui porte l'emploi.

Monsieur le Maire : Cela veut dire que c'est la mairie de Thorame-Haute qui fait l'avance du salaire et des charges et que les communes adhérentes à cette convention rembourseront la commune de Thorame-Haute en fonction du temps passé par cet agent dans la commune.

Y a-t-il des questions ?

On va mettre au vote cette délibération

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Convention de mission de remplacement temporaire (N° DE_2026_051)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour garantir la continuité du service public en cas d'absence temporaire de la secrétaire de mairie, une convention de mission de remplacement temporaire est proposée par la Mairie de Thorame-Haute aux communes de Thorame-Basse, Beauvezer, Villars-Colmars et le Syndicat Eau et Assainissement de Verdon.

Ce service sera assuré par un agent administratif polyvalent recruté par la mairie de Thorame-Haute. Cet agent aura pour mission d'assurer le remplacement des secrétaires titulaires et des agents administratifs des agences postales communales en cas d'absence afin d'assurer les missions nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux pendant la durée de l'absence de l'agent titulaire.

À cette fin, il convient de conclure une convention de mission de remplacement temporaire définissant, les modalités d'intervention, les conditions financières ainsi que les obligations respectives des parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le recours au service de remplacement temporaire proposé par la mairie de Thorame-Haute



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de transmission de l'acte: 31/07/2026
Date de reception de l'AR: 31/07/2026
004-210402400-AU_2026_006-AU
A G E D I

APPROUVE les termes de la convention de mission de remplacement temporaire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Viviane ISNARD*	P
Anthony DA SILVA RAMOS	P	Rudy WUNDERLIN	P
Sophie VIAL*	P	Charlotte SZILAGYI	P
Florian UGHI	P	Agnès BERGERON	P
Jean TATU	P	Nicolas NEY*	P
Sylvie COLONNA D'ISTRIA	P		

Merci

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h04

Le Maire

Laurent ROUX



La secrétaire de séance

Charlotte SZILAGYI

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal du 28 juillet 2026

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Rudy WUNDERLIN*	P
Anthony DA SILVA RAMOS	P	Charlotte SZILAGYI*	P
Sophie VIAL	P	Régine GRABARCZYK	P
Florian UGHI	P	Agnès BERGERON	Excusée
Sylvie COLONNA D'ISTRIA	P	Nicolas NEY	Excusé
Viviane ISNARD	P		

